

**RESSOURCES INTERMÉDIAIRES - SANTÉ MENTALE**

Ce sous-centre d'activités regroupe les rétributions accordées aux ressources intermédiaires pour des **usagers inscrits en ressources intermédiaires recevant des services dans le cadre du programme en santé mentale**. Ces rétributions sont en fonction de la classification des services dispensés par les ressources intermédiaires et des taux de rétribution applicables selon une échelle et des rétributions spéciales pour chaque type de services.

**COÛTS**

**AUTRES CHARGES DIRECTES**

- Services achetés
  - . L'établissement impute à cette rubrique toutes les rétributions accordées à la ressource

-----  
**Notes :**

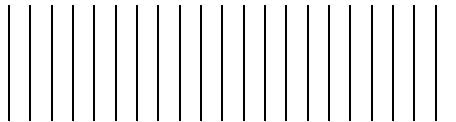
- 1) L'établissement doit compléter une page 650 du rapport financier annuel et inclure toutes les rétributions à la ligne « services achetés ».
  - 2) Les notes inscrites au centre d'activités 5510 s'appliquent à ce sous-centre d'activités, le cas échéant.
- 

**UNITÉ DE MESURE** A) Le jour rétribué

**Définition et relevé**

Le jour rétribué correspond aux jours utilisés pour déterminer la rétribution accordée pour les usagers à la ressource intermédiaire durant la période.

Le total des jours rétribués est établi pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars de l'exercice.



**RESSOURCES INTERMÉDIAIRES - SANTÉ MENTALE**

---

-----  
**Note :**

Afin de compléter le rapport statistique annuel, la direction de l'établissement doit prévoir un formulaire ou un registre où l'on inscrit périodiquement le nombre de jours-présence et d'usagers.

-----

CLSC - CH - CHSLD - CR - CJ

Mise en vigueur le :  
01-04-01

Révisé le :  
04-04-01

Volume  
01

Chapitre  
04

Page  
02